

E 2001(E)1972/33/341
[DoDiS-15244]

*Le Consul général de Suisse à Léopoldville, Th. Curchod,
au Secrétaire général du Département politique, R. Kohli*

L. Confidentielle

Léopoldville, 5 janvier 1960

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Kasavubu, Président général du Cartel Abako à Léopoldville, m'a demandé de le rencontrer discrètement à Brazzaville. Il désirait surtout m'entretenir du voyage en Suisse qu'il va entreprendre ces prochains jours, accompagné de deux collaborateurs, et me demander de faciliter les choses dans la mesure du possible.

Malgré mon désir de rencontrer M. Kasavubu et de m'entretenir librement avec lui, je n'ai pas estimé devoir me rendre à ce rendez-vous dans la crainte d'indisposer les autorités belges. En revanche, j'ai saisi le prétexte de mon absence au Cameroun pour déléguer mon collaborateur, M. Jaccaud, dont les déplacements à Brazzaville attirent moins l'attention.

L'entrevue, organisée avec toute la discrétion nécessaire et l'aide manifeste de l'Abbé Fulbert Youlou, Président de la République du Congo, a eu lieu hier. M. Kasavubu désirait surtout présenter son conseiller privé, M. Yves de Halu, ressortissant belge, porteur du passeport N° 767.969, qui quitte aujourd'hui Brazzaville pour se rendre d'abord à Paris puis en Suisse, afin de prendre contact avec vos services et certaines personnalités suisses, notamment un ou des juristes, spécialistes en matière de droit constitutionnel, dont les noms n'ont pas été révélés. M. Kasavubu et un autre de ses collaborateurs se rendront en Suisse quelques jours plus tard, avant de gagner Bruxelles où ils participeront à la Conférence de la table ronde, prévue pour mi-janvier. Selon la lettre de recommandation qui lui a été remise, M. de Halu est chargé plus particulièrement de prendre contact officieusement avec des membres du Gouvernement suisse afin d'établir, avec leur accord, des projets concernant l'avenir immédiat du Congo et notamment:

- 1) «la participation de la Suisse à une industrialisation plus poussée des nouvelles Républiques fédérées;
- 2) la participation de juristes suisses à l'élaboration de l'organisation politique et juridique du futur Etat;
- 3) la participation d'un juriste suisse, chargé officiellement par le Cartel Abako de l'assister durant les conversations de la Table ronde à Bruxelles;
- 4) de solliciter du Gouvernement suisse l'aide de son expérience, l'appui de son autorité internationale et d'établir entre la Suisse et les jeunes Républiques du Congo des liens profonds d'amitié qui uniront, dans la liberté, les peuples suisse et congolais pour le bien-être de ceux-ci.»

Selon les renseignements que M. Jaccaud a pu recueillir au cours de l'entretien d'hier, des contacts auraient d'ailleurs déjà été pris en Suisse, et il semblerait qu'un juriste suisse se serait déclaré disposé à prêter le concours sollicité.

Je tiens à relever que M. Kasavubu peut être considéré actuellement comme



un des politiciens noirs les plus importants du Congo. Il est suivi avec fanatisme par toute la population du Bas-Congo qui comprend, comme vous le savez, les villes de Léopoldville et Matadi, c'est-à-dire la principale porte du Congo Belge. Bien que l'action de ses partisans dépasse parfois les limites qu'il s'est fixées, il doit être considéré comme un politicien désirant agir dans le calme et avec ordre. C'est sans doute la raison pour laquelle il déclare avoir beaucoup d'admiration pour notre pays, dont l'organisation politique, qui retient toute son attention, pourrait servir de modèle lorsque l'indépendance sera acquise. La lettre de l'Ambassade de Suisse à Bruxelles, dont je vous remercie de m'avoir transmis une copie¹, vous renseignait d'ailleurs déjà sur l'intérêt que M. Kasavubu voue à notre fédéralisme.

J'ajoute enfin qu'il ne fait pas de doute que M. Kasavubu sera appelé à jouer un rôle de premier ordre dans la politique du futur Etat indépendant du Congo. Il importe toutefois que les entretiens qu'il aura en Suisse fassent pour le moment l'objet de toute la discrétion nécessaire, et vous m'obligeriez beaucoup en les résumant ensuite à mon intention, tout en me faisant connaître votre manière de voir à ce sujet.²

1. Cf. la lettre de G. Jaccard à R. Kohli du 11 décembre 1959, non reproduite (DoDiS-15245).

2. Cf. la notice confidentielle Verbal de R. Kohli du 18 janvier 1960, dont une copie est envoyée à Th. Curchod, non reproduite (DoDiS-15246).